



Reprise de travail en Mi temps therapeutique

Par **landry73**, le **21/10/2013** à **12:45**

bonjour

apres un arret pour mal de dos pendant 4 mois je reprend le travail aujourd'hui en mi temps therapeutique

j aimerais en savoir plus sur mes droits sachant que je suis responsable d'equipe le soir mes horaires normaux sont 15h30 24h15 le lundi

16h30 23h45 le mardi

16h30 23h15 mercredi jeudi et vendredi

mon employeur me dit de commencer a 19h45 lundi et mardi puis 20 h mercredi jeudi et vendredi

mais ne me parle pas de mes heures de fermeture sachant que si la production n'est pas terminee on peut terminer plus tard

quels sont mes droits

merci d'avance

veronique